

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Troisième Session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 20 - 23 octobre 1997

PROJETS D'INTERVENTION PROLONGÉE EN FAVEUR DE RÉFUGIÉS ET DE PERSONNES DÉPLACÉES APPROUVÉS PAR LE DIRECTEUR EXÉCUTIF

Point 9 c) de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.3/97/9-C/Add.1

27 août 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

PROJET MAURITANIE 5413.03

Aide alimentaire aux réfugiés maliens

Durée du projet	Six mois
Nombre de bénéficiaires	22 500
Coût des produits alimentaires pour le PAM	850 290 dollars
Coût total pour le PAM	1 794 028 dollars
Coût total estimatif	2 902 062 dollars
Quantité à fournir par le PAM	2 531 tonnes

Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour information.

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Chef de la Section du Sahel: O. Sarroca tel.: 6513-2505

Coordonnatrice de programmes: E. Togbe-Olory tel.: 6513-2378

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



1. La première vague de réfugiés maliens est arrivée en Mauritanie en mai 1991, à la suite d'affrontements entre les forces gouvernementales maliennes et les rebelles touaregs. Les réfugiés ont continué d'affluer tout au long de 1992 et jusqu'en août 1994. Les négociations ont abouti à la mi-1995 à une réconciliation nationale et les conditions de sécurité se sont améliorées. Les réfugiés semblent avoir repris confiance en la réalité d'un règlement pacifique de la situation. Les mouvements de rapatriement ont donc commencé au rythme d'environ 800 personnes par mois depuis la mi-1995. On escompte que le rapatriement volontaire des réfugiés sera terminé à la fin de 1997.
2. Le présent élargissement comportera les mêmes volets que la phase précédente, au nombre de cinq:
 - a) alimentation de secours de base pour que l'état nutritionnel des réfugiés se maintienne à un niveau suffisant;
 - b) colis de rapatriement pour encourager le retour des réfugiés au Mali et faciliter leur réinstallation;
 - c) alimentation des élèves pour améliorer la fréquentation scolaire dans les camps;
 - d) activités vivres-contre-travail (VCT) mobilisant la population hôte, pour restaurer l'environnement aux alentours des anciens camps; et
 - e) alimentation thérapeutique, sous surveillance médicale, des groupes de réfugiés vulnérables;
3. Les quantités de produits alimentaires (en tonnes) nécessaires pour couvrir les besoins des bénéficiaires pendant 180 jours, sont les suivantes, pour chacune des activités:

Produit	Alimentation de secours	Rapatriement	Alimentation scolaire	Groupes vulnérables	VCT	Besoins totaux	Stock de report	Quantité à fournir
Céréales	1 629	216	22	6,6	300	2 174	0	2 174
Légumineuses	244	32	0	1,9	22,5	300	40	260
Huile végétale	102	14	0,8	5,7	8,4	130,9	42,7	88
Sucre	81	11	1,1	5,1	0	98,2	133,5	0
Sel	20	3	0,4	0,5	0	23,9	15,4	9
Total	2 076	276	24	20	331	2 724	232	2 533

4. Comme dans les précédents élargissements, le Commissariat à la sécurité alimentaire sera chargé par le gouvernement de coordonner les questions concernant l'appui et l'aide aux réfugiés. La distribution des rations alimentaires, qui relève du mandat du HCR, sera effectuée par le CSA (sous contrat avec le HCR). La ration alimentaire mensuelle sera remise à la femme la plus âgée de chaque ménage bénéficiaire.
5. Après le 31 juillet 1997, l'aide aux réfugiés se poursuivra dans le cadre d'une IPR régionale, approuvée par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 1997; l'objectif ultime de cette intervention est de rapatrier et de réinstaller dans leur pays les Maliens réfugiés en Algérie, au Burkina Faso, en Mauritanie et au Niger.



6. La présente IPR a été approuvée par le Directeur exécutif le 30 janvier 1997.



